



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

Communiqué de presse

Le 29 novembre 2023

Le Vieux Pont de Dax réhabilité et sécurisé

Fermeture depuis le 21 août

Le Vieux Pont de Dax (RD 947E) qui traverse l'Adour en centre-ville subit depuis le mois d'août d'importants travaux de réparation pour assurer la sécurité des usagers. Le Département des Landes assure la maîtrise d'ouvrage de ce chantier en deux phases et le financement avec un budget d'investissement de 1,37 million d'euros. Un circuit de déviations a été mis en œuvre par le Département et par l'Agglomération du Grand Dax.

Des travaux indispensables

Situé à Dax, au sein de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager de la ville, le Vieux Pont permet à la route départementale n°947E de franchir l'Adour. A cinq travées, il s'agit d'un pont maçonné construit vers 1855. Il a été élargi en béton armé en 1910, pour passer d'une chaussée de 4,60 m à une chaussée de 7,85 m. L'ensemble mesure 126,15 m de long, avec une ouverture des voûtes variant entre 20,20 m et 26 m.

Le trafic journalier a été estimé à 16 500 véhicules (comptages 2019) dont 3 % de poids lourds.

Un diagnostic, réalisé en 2018 par la société EGCA (17), a mis en évidence la nécessité d'entreprendre des travaux de réparation, dont l'importance est liée à la taille de l'ouvrage.

Calendrier prévisionnel (hors intempéries et aléas de chantier)

Le Vieux Pont est fermé depuis le 21 août. Conformément à ce qui était prévu, et malgré plusieurs jours d'intempéries, il va pouvoir rouvrir provisoirement à compter du premier week-end de décembre, permettant aux Dacquoises et Dacquois de faire leurs achats de Noël auprès des commerçants en toute quiétude.

Le Vieux Pont sera de nouveau fermé pour la deuxième phase du chantier, du 15 janvier au 19 avril 2024.

L'ouverture temporaire en décembre et première quinzaine de janvier permettra aux commerçants du centre-ville d'accueillir sereinement leurs clients pour les achats et sorties de fin d'année et pour les soldes.

Nature des travaux

Phase 1 /Août à décembre 2023 : décapage de la chaussée et dépose des bordures, travaux des concessionnaires réseaux, étanchéité.

Phase 2 /Janvier à avril 2024 : coexistence de deux maîtrises d'ouvrage sur le Vieux Pont

- ⇒ Département des Landes : nettoyage de l'ouvrage et de la calcite, grosses réparations des maçonneries et bétons, mise en œuvre des revêtements des trottoirs et replis
- ⇒ Communauté d'agglomération du Grand Dax : à son initiative, réalisation d'une voie verte sur le Vieux Pont qui sera destinée aux cycles et piétons. D'une largeur de 3m elle sera délimitée de la chaussée par une bordure émergente, permettant de sécuriser ses usagers. Le projet prévoit une modification des sens de circulation côté place Thiers, pour permettre l'intégration de la voie verte sur le pont améliorant la connexion du Sablar avec le cœur de ville.

A l'issue des travaux, le Département des Landes transfèrera la propriété du Vieux Pont à la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Maîtrise d'ouvrage départementale

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage du chantier et le financement (hors voie verte) avec un budget d'investissement de 1,37 million d'euros.

Ce chantier est la dernière étape des travaux d'aménagement routiers réalisés par le Département pour désenclaver l'agglomération dacquoise (56 M€ d'investissement au total).

C'est le groupement d'entreprises BTPS Atlantique / COFEX LITTORAL SAS / Bautiaa Lafitte TP SAS / BTPS Pays Basque Adour SAS qui réalise les travaux de rénovation et de sécurisation du Vieux Pont.

Les concessionnaires des réseaux prennent en charge les travaux sur les réseaux, et la Ville de Dax et le Grand Dax l'hydrodécapage de la calcite et la fourniture des bordures. L'agglomération du Grand Dax assurera également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la voie verte et des travaux adjacents.

Itinéraires bis pour franchir l'Adour

Des déviations ont été mises en place par le Grand Dax en cœur d'agglomération, comme indiqué ci-dessous. Ces aménagements de circulation sont maintenus pendant toute la durée des travaux y compris pendant la réouverture ponctuelle entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier 2024.

